Zeitschrift: Kunst + Architektur in der Schweiz = Art + architecture en Suisse = Arte + architettura in Svizzera

Herausgeber: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

Band: 63 (2012)

Heft: 1

Artikel: De destin monumental de la Regalissima Sedes de Neuchâtel

Autor: Reynier, Christian de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-685517

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Christian de Reynier

Le destin monumental de la *Regalissima Sedes* de Neuchâtel

Eclairages sur une entreprise de restauration qui dure depuis 150 ans

Une des caractéristiques des entreprises de restauration actuellement conduites sur les ensembles médiévaux d'une certaine importance, châteaux et églises en particulier, est de s'inscrire dans un processus d'interventions successives débutant souvent au XIXe siècle déjà. La restauration en 2009 des façades romanes (XIIe siècle) du château de Neuchâtel sous la direction du Service des bâtiments de l'Etat et de l'Office de la protection des monuments et des sites du canton de Neuchâtel (OPMSNE) a été l'occasion de conduire une réflexion sur ce processus et sur les conditions de la « monumentalisation » de l'édifice au milieu du XIXe siècle[1] (fig. 1).

La naissance d'un monument

Symbole du pouvoir, aujourd'hui encore siège des autorités cantonales, le château de Neuchâtel est au cœur de l'image de la cité à laquelle il a donné son nom. Il apparaît déjà sur les sceaux laïcs des seigneurs de Neuchâtel du XIIe au XIVe siècle avec des détails qui semblent étonnamment réalistes comme la représentation de la claire-voie romane ou la combinaison du château et de la collégiale (fig. 3). Plus tard, la première représentation précise de Neuchâtel dans la *Topographia Germaniae* de Matthäus Merian, en 1642, montre une ville encore dominée, écrasée presque, par le château, ce qui évoque la vue fantaisiste et stéréotypée qui, dans la chronique de Lucerne de Diebold Schilling le Jeune (1511-1513), illustre cependant bien la force symbolique de certains bâtiments à la fin du Moyen Age (fig. 2).

A partir du XVIIe siècle, quelques textes et croquis attestent une première curiosité « archéologique » des Neuchâtelois pour les monuments médiévaux, en particulier funéraires, qui les entourent. Mais ce sont avant tout les vestiges de l'Antiquité romaine, étudiés par les « antiquaires », qui suscitent de l'intérêt. Par ailleurs la population neuchâteloise semble particulièrement attachée à ses châteaux, qui font très tôt partie de l'identité collective de certaines communautés. Ainsi entre 1747 et 1756, les bourgeois de Boudry et de Valangin s'opposent-ils vigoureusement à la volonté du Conseil d'Etat, appuyée par Frédéric II, roi de Prusse et prince de Neuchâtel, de démolir leurs deux châteaux. Ce dernier finit par déclarer : « Je trouve bien étrange que des gens qui se piquent d'esprit regardent encore dans ce tems là, contre toute raison, de telles masures qui ne servent de rien comme des monuments respectables, et qu'ils s'avisent d'en demander la conservation. Je ne m'y serois jamais attendu. Mais au cas que les susdites bourgeoisies insistent à faire cette prière, je veux bien qu'on abattent [sic] point ces châteaux pour en vendre les matériaux, et qu'on les laisse dans l'état où ils sont, à l'heure qu'il est, au souvenir et à la contemplation de la postérité, n'ayant pas l'intention de fournir aux frais inutiles pour leur réparation. »[2]. Cette petite phrase peut être considérée comme la première décision de conserver des édifices médiévaux pour leur seule valeur patrimoniale, précédant de quelques années les premières fouilles archéologiques conduites dans le chœur de la collégiale de Neuchâtel par Jean-François de Chambrier (1740-1813), premier archiviste de la Principauté.

Dès cette époque et tout au long du XIXe siècle, on sent chez de nombreux érudits neuchâtelois une très forte envie d'ennoblir les origines de leur ville et de ses monuments, quitte à tordre un peu la réalité historique. Dans cette ambiance, la publication par l'historien Georges-Auguste Matile (1807-1881) d'un document daté de 1011 émanant de la chancellerie du roi Rodolphe III de Bourgogne et mentionnant pour la première fois Neuchâtel sous le terme flatteur de *Novum Castellum Regalissimam Sedem*, traduit alors par « Neuchâtel siège très royal », est accueillie comme la confirmation éclatante de cette grandeur historique[3]. Neuchâtel avait son Acropole, il restait à lui trouver un Parthénon et c'est à l'archéologue Frédéric Dubois de Montperreux (1798-1850) que l'on doit cette découverte. Il écrit ainsi dans un ▸

Fig. 1 L'aile romane du château de Neuchâtel (photographie P. Jaggi, OPMSNE, 2010)

CAFÉ DE LA COLLEGIALE

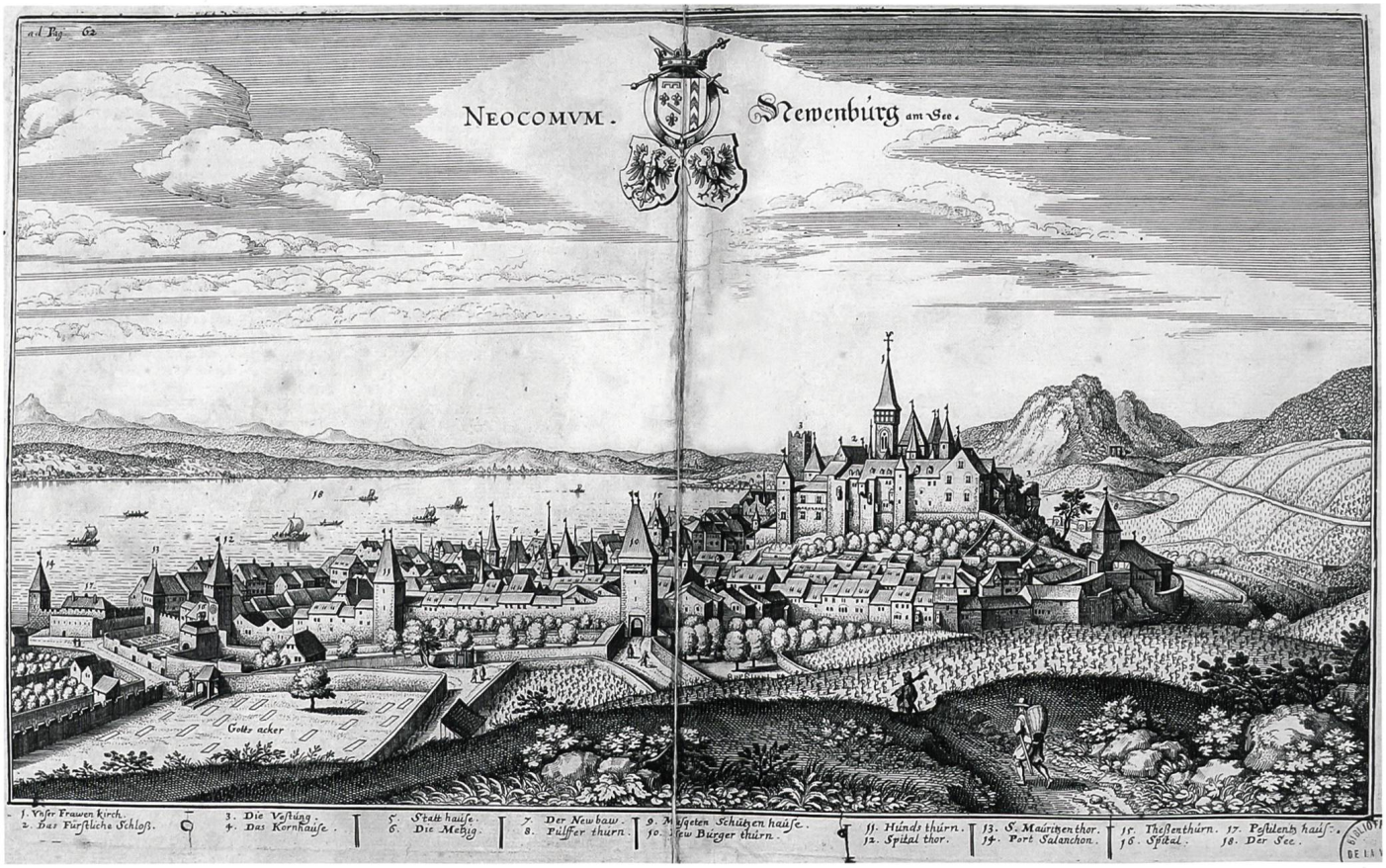

Fig. 2 Vue de Neuchâtel depuis le nord-est (in Matthäus Merian, *Topographia Helvetiae* ..., Frankfurt a. M., 1642)

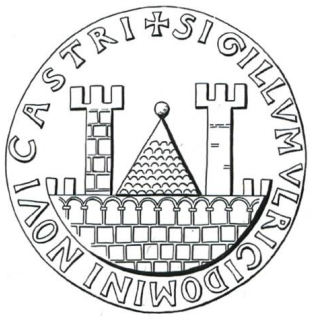

Fig. 3 Reproduction du sceau d'Ulrich III de Neuchâtel en 1214 (in Léon et Michel Jequier, *Armorial neuchâtelois* vol. I, Neuchâtel, 1939, fig. 67)

texte publié en 1852: «On supposait depuis longtemps que les rois de Bourgogne avaient eu à Neuchâtel une demeure plus convenable que les bâtiments joignant la tour des Prisons. La porte et la fenêtre fort décorées, qui se rencontraient dans une cave du château actuel, désignaient jusqu'à un certain point cette demeure royale, mais aucun acte n'en prouvait l'existence. La preuve a été acquise par un acte que M. Matile a découvert aux archives de Chambéri [...]»[4] (fig. 6 et 7).

Avec ces quelques mots, un monument était né, soit «un ouvrage d'architecture, de sculpture ou une inscription destinée à perpétuer la mémoire d'un événement remarquable» comme nous le précisent les dictionnaires courants. Pendant un temps, et à tort, ces quelques vestiges ont donc été considérés comme ceux du siège très royal de 1011. Mais cette confusion leur a donné un statut monumental qui a conditionné leur devenir jusqu'à nos jours, sous le nom de *Regalissima Sedes*.

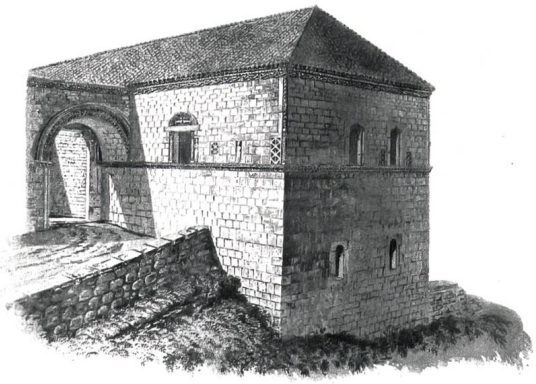

Fig. 4 Restitution de la *Regalissima Sedes* par Frédéric Dubois de Montperreux et Franz Heigi (Frédéric Dubois de Montperreux, *Les antiquités de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1852, planche XLVIII)

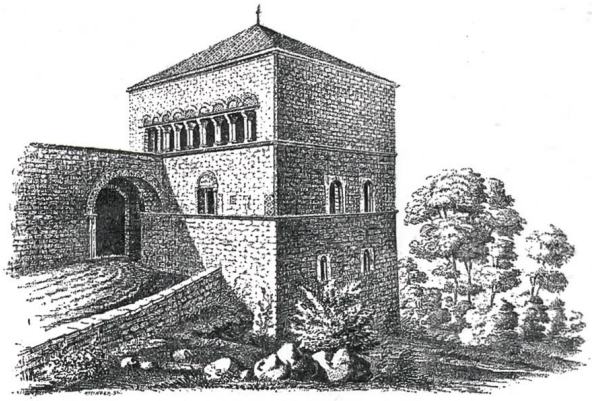

Fig. 5 Restitution de la *Regalissima Sedes* par Elie Guinand, 1866 (*L'Almanach de la République*, 1867, p. 62)

La survie du monument

Devenus monuments, ces vestiges vont susciter l'intérêt de l'archéologie monumentale médiévale, science alors toute jeune mais en plein essor européen comme le rappelle Matile évoquant ses prédécesseurs, «ces savants, nourris uniquement de l'art antique, [qui] parlaient avec dédain de celui du moyen-âge»[5]. Il ne nous est pas donné d'aborder ici le rôle pionnier qu'a joué l'étude de la *Regalissima Sedes* dans la formation de l'archéologie monumentale régionale, mais il n'est pas inutile d'évoquer certaines conséquences de ces travaux[6]. Depuis Dubois jusqu'à nos jours, la première tâche de l'archéologue est de documenter au mieux les vestiges dégagés pour «composer une sorte de procès-verbal appuyé sur des documents certains»[7]. Ces documents vont en particulier être utilisés pour tenter de restituer l'aspect ancien du bâtiment, à l'époque romane dans ce cas. Cet exercice a pour but de mettre à l'épreuve de la vraisemblance architecturale la validité des hypothèses, mais a pour effet collatéral de proposer au public et aux décideurs une conclusion apparemment définitive et solide à des investigations fastidieuses et lacunaires. C'est pourquoi les premières restitutions graphiques de l'aile romane du château proposées par Dubois vont constituer vingt ans plus tard la colonne vertébrale des premiers travaux de restauration et de mise en valeur des vestiges, à une époque où l'archéologue a fait visiblement place à l'architecte-restaurateur. Ces travaux vont eux-mêmes conditionner les interventions modernes (fig. 4).

La question de la restauration et de la mise en valeur de la façade romane s'est posée dès 1866. A cette époque, la démolition du bâtiment qui masquait la façade romane occidentale permet la mise au jour, en plus des éléments observés par Dubois, de vestiges supplémentaires. Ces derniers cependant sont très partiels et en mauvais état, alors que l'intérêt d'un effort de conservation n'est pas évident. Le célèbre naturaliste et préhistorien Edouard Desor (1811-1882), alors député au Grand Conseil neuchâtelois, insiste devant ses pairs sur la nécessité «de faire connaître l'intérêt scientifique et archéologique de cette architecture» et précise que «ce n'est pas, comme on pourrait le croire, une affaire de fantaisie, car il s'agit d'un monument historique»[8]. Desor, qui avance le soutien de l'archéologue zurichois Ferdinand Keller (1800-1881), s'adresse alors à un auditoire probablement sensibilisé. En effet, à cette époque, le débat européen généralisé sur la restauration de monuments médiévaux s'est déjà traduit à Neuchâtel par la restauration réussie dès 1837 du monument des Comtes dans la collégiale de Neuchâtel par le peintre Charles-Frédéric Marthe (1812-1893) et par les longues discussions sur les modalités de restauration de cette même collégiale, initiées par Matile en 1847 déjà et aboutissant à la restauration historicisante assez radicale de 1867-70. Reste que la restauration de la façade romane du château peut être considérée comme la première opération de restauration ▸

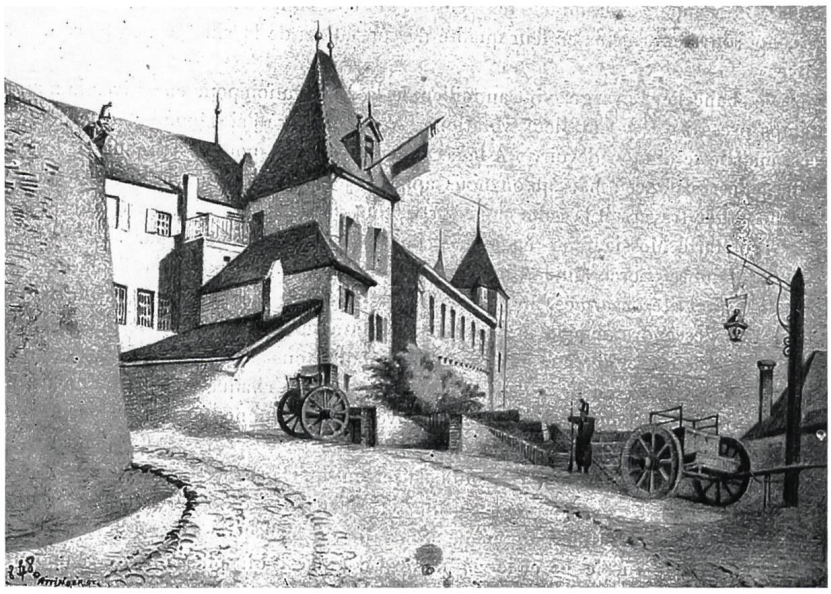

Fig. 6 Vue de l'aile romane du château avant son dégagement (Dessin de Georges Grisel, *Le Château de Neuchâtel en 1848*, reproduit in Edouard Quartier-la-Tente, *Le canton de Neuchâtel*, t. I, Neuchâtel, 1897, p. 484)

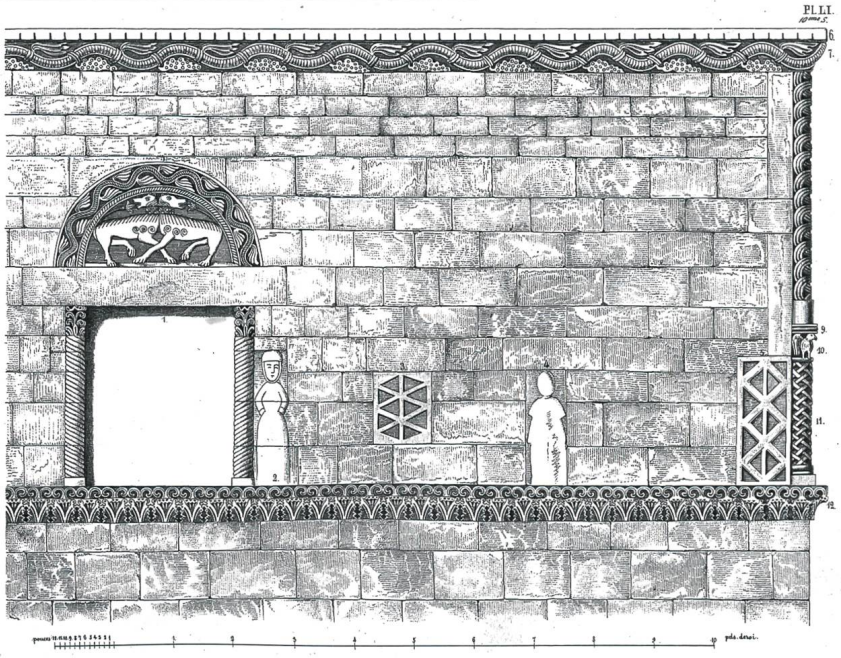

Fig. 7 Relevé des vestiges de la façade romane observés par Frédéric Dubois de Montperreux (F. D. de Montperreux, *Les antiquités de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1852, planche LI)

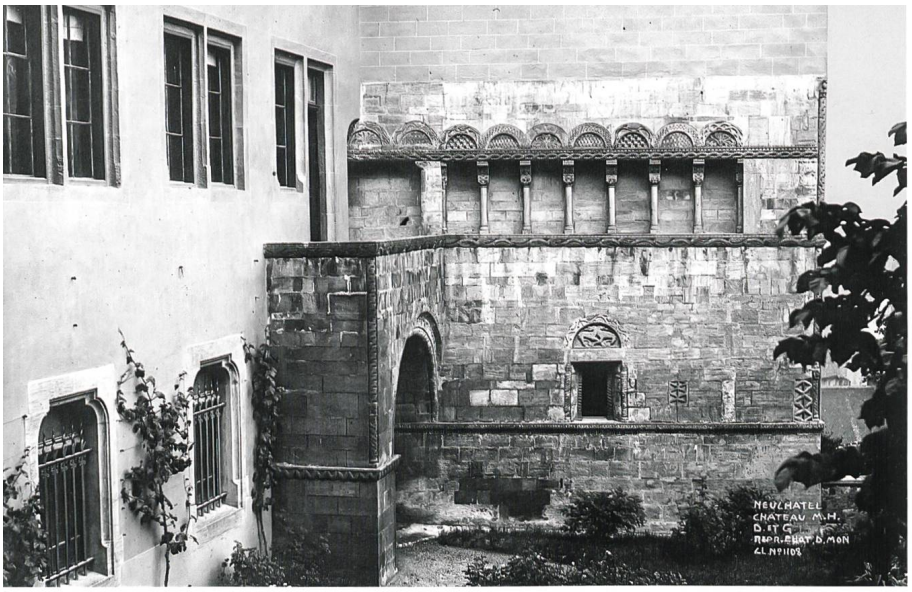

Fig. 8 Façade ouest de la *Regalissima Sedes*, vers 1890 (photographie D. MON, OPMSNE)

architecturale patrimoniale connue à Neuchâtel. Le choix est alors fait de déposer les pièces en mauvais état pour les remplacer par des fac-similés tout en remplissant les lacunes par reproduction des pièces connues. Ce travail est confié au sculpteur Joseph-Antoine Custor[9] (1825-1892) sur la base d'un projet dessiné par l'architecte Elie Guinand (1839-1909), directement inspiré des restitutions proposées par Dubois vingt ans auparavant (fig. 5).

Il s'agit visiblement de proposer, ou plus particulièrement d'exposer, une façade romane cohérente qui se détache franchement du reste du bâtiment à la manière d'un décor de théâtre (fig. 8).

Les modalités techniques de cette entreprise ne sont perceptibles que par l'analyse de la façade. En effet, aucun descriptif détaillé des travaux ni aucun relevé des vestiges ne nous sont parvenus, bien que certains extraits de la correspondance entre Desor et Keller laissent supposer leur existence. On constate tout d'abord un respect évident des pièces architecturales médiévales. Dans les limites du possible, on conserve le plus grand nombre de blocs originaux en place et ces derniers ne sont pas retouchés, bien que probablement nettoyés. Parallèlement, les pièces architectoniques sculptées prélevées dans les murs sont soigneusement conservées; jusqu'à nos jours, ce respect de l'objet *Regalissima Sedes* a conduit les intervenants successifs à alimenter une collection lapidaire enviable, aujourd'hui exposée au Laténium d'Hauterive (fig. 9).

Visuellement, on tente d'intégrer au mieux les pièces modernes, qui sont aussi en pierre jaune. Sur le parement, leur module irrégulier tente de se rapprocher de celui des blocs médiévaux, alors que certaines pièces complexes sont complétées ou constituées de simili-pierre à base de poudre de pierre jaune. C'est sous cette forme que dès cette époque, et au contraire du reste de l'édifice d'ailleurs, les façades romanes du

Fig. 9 Pièces de la *Regalissima Sedes* exposées au Laténium d'Hauterive (photographie OPMSNE, 2005)

Fig. 10 Planche tirée de Camille Martin, *L'art roman en France*, Paris, 1910-1914, pl. XXXII

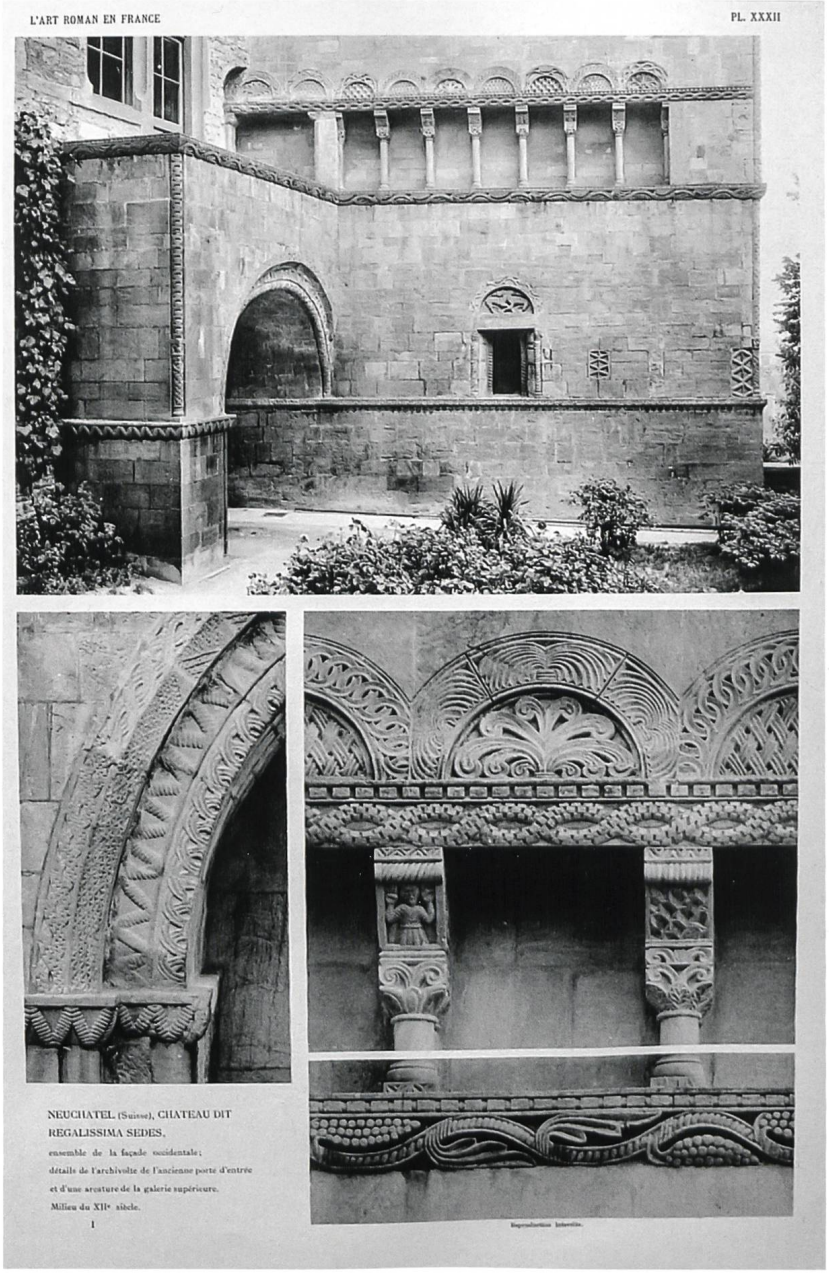

château de Neuchâtel intégreront nombre des publications de synthèse traitant d'archéologie monumentale et d'histoire de l'art médiéval en Suisse et en France, et feront partie du premier lot de bâtiments mis sous protection officielle en 1905, suite à l'adoption de la loi neuchâteloise sur la protection des bien culturels (fig. 10).

Entre 1905 et 1932, l'intendant des bâtiments de l'Etat, l'architecte Charles-Henri Matthey (1880-1956) se lance dans une rénovation générale du château comprenant un décrépissage complet des maçonneries, accompagné, il faut le souligner, d'une documentation riche de milliers de photographies et de centaines de relevés s'inspirant directement de la démarche de l'archéologue Albert Naef (1862-1936) à Chillon. A cette occasion, il découvre de nombreux nouveaux vestiges de la *Regalissima Sedes*, en place ou en réemploi, qu'il mettra en valeur par l'intermédiaire de reconstructions partielles ou totales sur la base des traces observées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment (fig. 11).

Ce souci de mise en valeur des vestiges maçonnés romans est d'autant plus remarquable que le reste des façades du château est traité de manière beaucoup plus uniforme en aménageant systématiquement des grandes ouvertures inspirées des baies du XVe siècle déjà présentes, un choix compréhensible puisque l'essentiel des volumes du château et de ses aménagements intérieurs remontent à cette époque. Avec Matthey, l'aile romane prend un nouveau caractère tridimensionnel, mais le choix de laisser visible l'ensemble des parements du château en diminue notablement l'impact visuel (fig. 12).

Ces deux premières phases de restauration ne semblent pas être motivées par un souci d'assainissement ou de protection des éléments romans. Pourtant, ces derniers subissent depuis 1866 les intempéries et les vicissitudes d'un siècle particulièrement pollué. Dans les années 1980, l'état de délabrement des façades du château va motiver leur recrépissage complet sur une nouvelle base, soit des murs blancs et des encadrements peints de couleur ocre jaune en prenant pour référence l'aspect habituel des constructions neuchâteloises du XVe au XVIIe siècle tel que révélé par les sondages picturaux au château et dans la suite logique de l'option prise par Matthey de mettre en avant le château du XVe siècle (fig. 14).

Malgré leur état déjà préoccupant, les vestiges de l'aile romane ne sont alors pas traités, faute de solution technique et esthétique satisfaisante. Au ▸

Fig. 11 Fenêtre romane en cours de dégagement par Matthey (OPMSNE, 1913)

Fig. 12 L'aile romane après la restauration de Matthey (OPMSNE, 1913)

Fig. 13 Détail de la fenêtre occidentale en 1915 et en 2004 (OPMSNE)

Fig. 14 L'aile romane après le recrépissage des façades du reste du château en 1987 (photographie Fibbi-Aepli, OPMSNE, 1996)

Fig. 15 L'aile romane après sa restauration en 2009 (photographie T. Châtelain, BPU/OPMSNE, 2011)

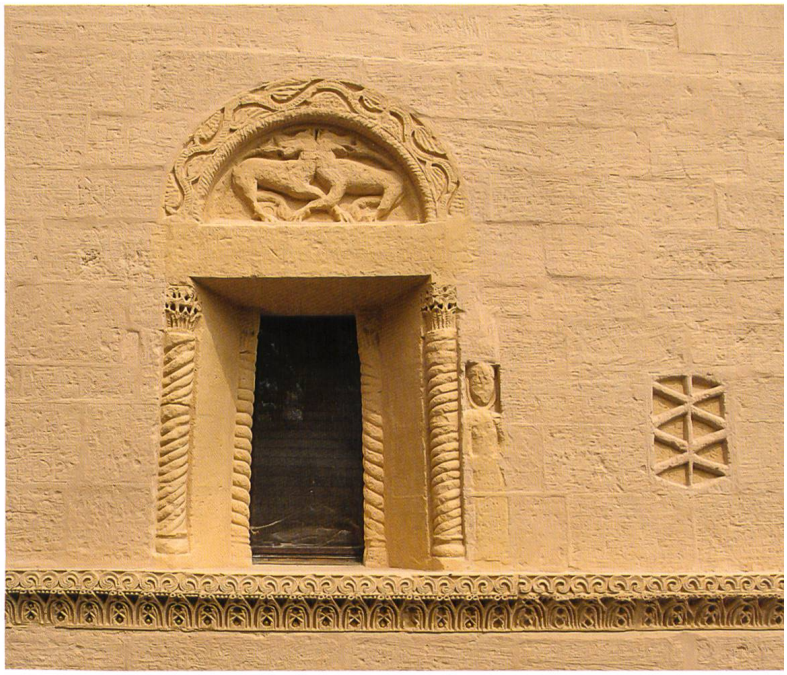

Fig. 16 Mise en valeur du décor par un jeu de deux tons d'ocre lors de la restauration de 2009 (photographie T. Châtelain, BPU/OPMSNE, 2011)

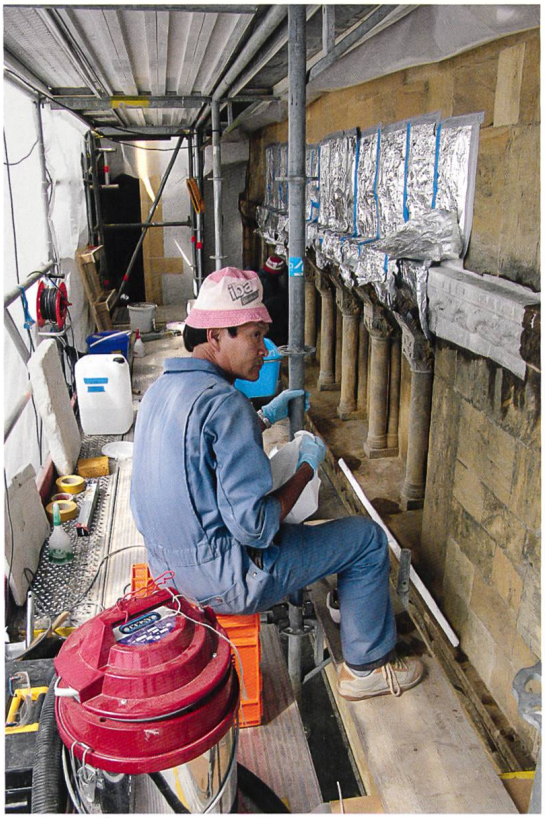

Fig. 17 Travaux de nettoyage en cours (photographie P. Jaggi, OPMSNE, 2009)

début des années 2000 cependant, les décors sculptés de la façade ouest donnant des signes de dégradation avancée, leur sauvetage est devenu urgent, comme l'a montré l'étude de l'atelier de conservation-restauration Muttner (fig. 13).

Techniquement et bien que conséquents, les travaux, précédés d'une analyse archéologique détaillée et conduits par l'atelier de conservation-restauration Marc Stähli, n'ont pas posé de problèmes insolubles (fig. 17).

La difficulté de cette entreprise résidait plutôt dans l'intégration des éléments romans et néo-romans systématiquement isolés et mis en exergue depuis le XIXe siècle. En 1866, les restaurateurs avaient clairement séparés la principale façade romane, en pierres de taille nues, du reste du château recouvert d'un crépi à faux joints plusieurs fois refait. Matthey de son côté s'était donné pour fil rouge la pierre vue sur l'ensemble du bâtiment. De par leur importance patrimoniale, les façades romanes se devaient d'être rendues visibles et lisibles, alors que la fragilité et le niveau d'usure des décors romans ont très vite mis en avant la nécessité de constituer une couche protectrice garantissant leur pérennité à moyen terme. L'analyse archéologique ayant montré que les restitutions architecturales de nos prédécesseurs étaient fiables dans les grandes lignes et que leurs efforts d'intégration étaient particulièrement bien réussis, il n'a pas paru nécessaire de marquer la distinction entre les pièces médiévales et les restitutions (fig. 15).

Par contre, il a été décidé de faciliter la compréhension de l'ancien bâtiment roman en le distinguant clairement des murs en moellons postérieurs traités sur le modèle crépi blanc / encadrements ocres adopté pour le reste du château, en redonnant une certaine transparence aux fenêtres bouchées et en mettant en exergue le décor sculpté dont la compréhension a beaucoup progressé lors de ces travaux. Si, en particulier, aucune trace flagrante de polychromie n'a pu être mise en évidence pour le XIIe siècle, le caractère incomplet du décor, comme la présence de blocs visiblement destinés à être sculptés mais n'ayant été qu'ébauchés, laisse supposer que la sculpture a pu être rehaussée de couleurs, voire remplacée ponctuellement par des motifs peints (fig. 16).

Conclusion

L'exemple de la *Regalissima Sedes* de Neuchâtel montre que la restauration d'un monument médiéval au XXIe siècle n'est souvent qu'une étape supplémentaire d'un développement qui implique en premier lieu la «monumentalisation» ancienne de l'édifice. Ce passage est ici visiblement tributaire de la force symbolique, de l'importance historique supposée, de la rareté et des qualités esthétiques attribuées à l'édifice, autant de critères hautement subjectifs. Mais en va t-il très différemment aujourd'hui? Monumentalisée, la *Regalissima Sedes* fait dès lors l'objet d'un traitement particulier. Extrait de son environnement immédiat, l'édifice se voit imposer un destin presque muséal, qui navigue entre nécessités de préservation et d'exposition, deux fils conducteurs qui ont été imposés il y a près de 150 ans et dont il est impossible de ne pas tenir compte aujourd'hui. ●

Notes

1 Ce sujet fait aussi l'objet d'une exposition présentée à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel de septembre 2011 à mars 2012.

2 Jean Courvoisier, « Notes pour servir à l'histoire du château de Môtiers », in *Musée Neuchâtelois*, 1960, pp. 133-155, p. 148.

3 Georges-Auguste Matile, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, t. 2, Neuchâtel, 1848, a° 1137.

4 Frédéric Dubois de Montperreux, *Les Antiquités de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1852, p. 22.

5 Georges-Auguste Matile, *Dissertation sur l'église collégiale de Notre-Dame de Neuchâtel avec plans et dessins*, Neuchâtel, 1847, p. I.

6 Christian de Reynier, «Antiquaires, Archéologues et Architectes: Aux origines de l'archéologie des monuments à Neuchâtel», in *Revue Historique Neuchâteloise*, 1-2/2004, pp. 59-77.

7 Eugène Viollet-le-Duc, cité in Françoise Bercé, *Des Monuments historiques au patrimoine: du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, 2000, p. 31.

8 Office des archives du canton de Neuchâtel, *Procès-verbaux du Grand-Conseil*, année 1867, p. 263.

9 Quelques années plus tard, en 1870, Custor passe une annonce dans la presse précisant son type d'activité: «J.-Antoine Custor, Sculpteur, à Neuchâtel, faubourg du Lac 35, se recommande à l'honorable public pour tous les travaux relatifs à son art; pour faciliter chacun, il est en mesure de fournir des monuments depuis le prix de cinq francs au prix le plus élevé. Il prévient en outre l'honorable public qu'il a un très grand choix de monuments prêts à être posés, à prix réduit» (*Feuille d'avis de Neuchâtel*, n° 18, 1870).

L'auteur

Christian de Reynier est archéologue du bâti.
Il travaille à l'Office de la protection des monuments et des sites du canton de Neuchâtel.
Contact: christian.dereynier@ne.ch

Zusammenfassung

Schloss Neuenburg und seine «Monumentalisierung»

Das Schloss Neuenburg, seit dem Mittelalter Sitz und Symbol der Macht im Herzen einer Stadt und eines Kantons, die beide seinen Namen tragen, erfüllt in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts alle Voraussetzungen einer «Monumentalisierung». Die Entdeckung romanischer Überreste im Jahr 1840, zeitgleich mit der Publikation eines Textes, der die königlich rudolfingischen Ursprünge Neuenburgs nachweist, hat zu einer Sonderbehandlung dieses Schlossteils geführt. Erste Restaurierungen und Massnahmen, um diesen Flügel zur Geltung zu bringen, erfolgten 1866. Die bei dieser Gelegenheit ausgeführten Arbeiten hatten eine etwas künstliche Betonung des romanischen Teils des Schlosses zur Folge, welche die seither regelmässig vorgenommenen Restaurierungsarbeiten beeinflussen sollte. Die jüngsten, 2009 durchgeführten Eingriffe ermöglichen ein besseres Verständnis der mittelalterlichen Überreste, aber auch der museographischen Entscheide und der von den Vorgängern eingesetzten Techniken im Verlauf der vergangenen 150 Jahre. Während der Archäologe diese zwei Aspekte vollständig zu trennen versucht, kann der Restaurator lediglich die jüngste Geschichte des Denkmals berücksichtigen.

Riassunto

Il destino monumentale della *Regalissima Sedes* di Neuchâtel

Sede e simbolo del potere fin dal Medioevo, nucleo della città, della contea e del cantone dallo stesso nome, il castello di Neuchâtel soddisfa tutte le condizioni per la sua «monumentalizzazione» nella prima metà del XIX sec. Verso il 1840, al momento della pubblicazione di un testo che riconduce le nobili origini di Neuchâtel a re Rodolfo III di Borgogna, la scoperta di vestigia romane sulla facciata occidentale sposta l'attenzione su questa parte del castello. I primi lavori di restauro e di riqualificazione dell'edificio vengono intrapresi nel 1866. Le scelte effettuate in quell'occasione pongono le basi per la messa in risalto un po' forzata della parte romana del castello, che condizionerà gli interventi successivi di restauro. L'ultimo intervento, compiuto nel 2009, ha portato a una migliore comprensione non solo delle vestigia medievali, ma anche delle scelte «museografiche» e tecniche operate dai nostri predecessori negli ultimi 150 anni. Se l'archeologo tende a separare completamente questi due aspetti, il restauratore, al contrario, non può evitare di tenere in considerazione la storia monumentale recente dell'edificio.

ORNAMENTA *Textile Bildkunst des Mittelalters*

29. 4. – 11. 11. 2012
täglich 14.00 – 17.30 Uhr

Führungen jeweils um 15 Uhr
Deutsch: Samstage, 12. Mai, 23. Juni, Sonntage, 29. April, 6. Mai, 3. und 10. Juni, 1. Juli
Französisch: Samstag, 16. Juni
Weitere Führungen:
www.abegg-stiftung.ch

ABEGG-STIFTUNG
CH–3132 Riggisberg
Tel. +41 (0)31 808 12 01
www.abegg-stiftung.ch